



Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Bilan de l'année 2022

Note aux lecteurs

Nous avons le plaisir de vous remettre ce rapport d'activité de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris qui présente le bilan de l'année 2022.

Nous vous proposons cette année de découvrir tout au long du rapport un focus sur les grands projets ou les actualités qui seront au cœur de notre activité en 2023.

Pour cette nouvelle édition, nous avons souhaité un document encore plus en phase avec les préoccupations environnementales, en conformité avec le dispositif « service public écoresponsable », qui lie de fait tout organisme de Sécurité sociale. À cet égard, il a été pensé pour réduire son empreinte carbone tout au long de sa chaîne de fabrication jusqu'à sa livraison. Ainsi, le nombre de pages a été abaissé, de même que leur grammage ; une reliure thermocollée a été préférée à des spirales, et le choix s'est porté sur du papier classique plutôt que du papier glacé et une couverture plastifiée. Le volume de conditionnement est ainsi moindre. De plus, les filets de coupe ont été abandonnés, ce qui évite le massicotage qui crée des déchets de coupe.

Toutes les feuilles de papier utilisées par notre imprimeur, la Caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français (CPRPSNCF), sont issues de forêts contrôlées (label EFC) et le document est ainsi entièrement recyclable.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Sommaire

L'édito de la Présidente

Le mot de la Directrice

Quelques chiffres clefs de la Caisse de retraites en 2022

I. La gouvernance de la Caisse de retraites en 2022

- Une nouvelle gouvernance p.4
- Les séances du Conseil d'administration en 2022 p.5
- Les commissions d'incapacité p.7

II. L'organisation de la Caisse tournée vers la pleine réalisation de ses missions

- Un organigramme au complet et stabilisé en fin d'année 2022 p.8
- Des affiliations de cotisants et des liquidations de pensions en hausse... p.10
- ... corroborées par la démographie du régime p.11
- ... mais un accueil des cotisants et des pensionnés qui reste efficient p.16
- La poursuite du déploiement du plan triennal de contrôle interne p.18
- Le renforcement de la fiabilisation des carrières, en lien avec les travaux de l'inter-régime p.19
- Une action sociale en essor face au contexte inflationniste p.20

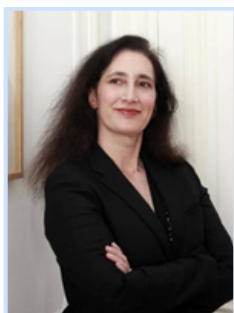
III. Un système d'information renforcé et sécurisé

- Les étapes de l'infogérance avec la CPRPSNCF tout au long de l'année 2022 p.22
- Interview croisée CR Opéra / CPRPSNCF p.23

IV. La situation financière et comptable du régime

- Une dépense maîtrisée en gestion administrative et des charges en gestion technique qui reflètent les évolutions démographiques et réglementaires p.26
- Les trois sources de financement du régime en augmentation p.29
- Un équilibre financier qui reste fragile p.31
- La situation patrimoniale et le compte de résultat p.32





L'édito de la Présidente

Isabelle de Silva

C'est un grand honneur de m'exprimer pour la première fois dans cet éditorial du rapport d'activité depuis ma nomination à la présidence du Conseil d'administration de la Caisse de retraites. Je succède au Président Frydman, qui a porté la voix du Conseil d'administration durant 21 ans, et je mesure la responsabilité qui est la mienne de poursuivre le travail accompli durant toutes ces années et de mener à bien les grands projets de la Caisse. Ayant assuré pendant 6 ans la vice-présidence du Conseil d'administration, je sais pouvoir m'appuyer sur l'ensemble de ses membres, au premier rang desquels les élus du personnel, mais aussi la direction de l'Opéra, les représentants des retraités et les autorités de tutelle.

L'année 2022 était aussi la dernière année de mandature du Conseil d'administration qui a été renouvelé lors des élections des représentants du personnel au mois de février 2023. Je tiens à remercier tout particulièrement les membres élus du personnel pour leur forte implication durant ces trois années marquées notamment par la crise sanitaire. Mais nous pouvons collectivement nous réjouir que les droits sur place tendent à retrouver leurs niveaux de 2019, témoignant du succès des représentations assurées par l'Opéra de Paris.

Hasard du calendrier, 2022 coïncidait également avec la fin du mandat de quatre ans de la Directrice de la Caisse de retraites, Madame Chevé. Elle a su, avec l'équipe de la Caisse de retraites, relever avec efficacité de nombreux défis organisationnels et je la remercie vivement d'avoir permis la transition de direction dans les meilleures conditions possibles. Je me réjouis en effet de l'arrivée de notre nouvelle Directrice qui a su prendre les rênes de la structure de façon particulièrement efficace et appréciée de tous.

La fin d'année a en effet été très active et cruciale pour la CR Opéra, confrontée au projet de réforme des retraites. Le régime spécial de retraite de l'Opéra peut se féliciter d'avoir su faire reconnaître sa spécificité et rester en dehors de la réforme. Le nouveau Conseil d'administration devra cependant être attentif aux éventuels impacts de la réforme sur la situation des retraités de l'Opéra tout au long de l'année 2023.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Le mot de la Directrice

Christelle Nicolas



Ce rapport d'activité de la Caisse de retraites est le premier que j'ai l'honneur d'élaborer depuis ma prise de fonction en tant que Directrice de la Caisse de retraites au mois de septembre 2022. Je profite donc de cette introduction pour saluer l'activité de la précédente direction tout au long de son mandat de 4 ans, et plus spécifiquement durant la majeure partie de l'année 2022 à laquelle ce rapport se consacre.

Il me tient à cœur de poursuivre les engagements de la Caisse de retraites en faveur de la qualité de service offerte à ses assurés, de garantir son efficacité de gestion et d'œuvrer pour une action sociale la plus équitable possible. Les conditions de réussite sont réunies, après deux années marquées par de fortes turbulences en lien avec la crise sanitaire.

Trois évènements me semblent traduire le retour d'une certaine sérénité :

La constitution d'une équipe solide et motivée avec le recrutement de deux collaborateurs en CDI sur les missions de relation aux assurés, d'action sociale et de maîtrise d'ouvrage et supports. L'effectif est désormais au complet et toutes les missions d'une Caisse de retraites sont assurées pleinement.

L'aboutissement du projet phare pour la Caisse de retraites qui a été validé en 2019 par son Conseil d'administration : l'infogérance de son système d'information par un organisme de Sécurité sociale partenaire, la CPRPSNCF. Cette mutualisation apporte une sécurisation renforcée du SI, elle garantit la continuité de l'activité de la Caisse, et elle permet de s'adapter aux exigences informatiques liées aux évolutions réglementaires.

Enfin, les comptes du régime spécial poursuivent leur redressement, sous l'effet de la progression de ses trois sources principales de financement : le soutien appuyé de l'État, les cotisations sociales et surtout les droits sur place, dont la hausse est consécutive à la forte reprise d'activité de la billetterie de l'Opéra. La problématique de la soutenabilité budgétaire du régime spécial reste néanmoins entière, celui-ci étant marqué par un dynamisme croissant de ses dépenses de gestion technique. Mais les évolutions positives de ses recettes sont encourageantes et incitent la Caisse de retraites à continuer à assurer ses missions de service public avec un pilotage resserré de son budget.

Quelques chiffres clefs de la Caisse de retraites en 2022

Retraite



104

pensions liquidées

Demandes de retraites en ligne



51

dossiers déposés
dans la DRIL / DREV

Action sociale



242

aides financières
accordées

Recettes



836 000 €

de droits sur
place

Comptes budgétaires



0

réserve ou
recommandation :
les comptes 2022
sont certifiés

Budget total



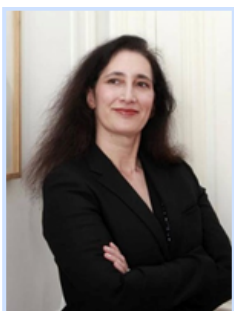
33 M€

Une nouvelle gouvernance

Partie 1.1

L'année 2022 a vu sa gouvernance entièrement renouvelée

La gouvernance de la Caisse de retraites en 2022



Madame **Isabelle de Silva**, Conseillère d'État, a été nommée le 1er septembre 2022 Présidente du Conseil d'administration de la Caisse de retraites. Elle succède à Monsieur Patrick Frydman qui a exercé cette fonction durant 21 ans. Elle connaît bien l'organisme et ses enjeux puisqu'elle en assurait jusqu'alors la Vice-Présidence.

Madame **Sophie-Justine Lieber**, Directrice générale de l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette, a été nommée Vice-Présidente du Conseil d'administration le 1er septembre 2022. Elle a donc une bonne connaissance de la sphère culturelle.



Madame **Christelle Nicolas** a été nommée Directrice de la Caisse de retraites par le Conseil d'administration à compter du 1er septembre 2022. L'ensemble de sa carrière témoigne de son attachement aux missions des organismes de Sécurité sociale.



Focus 2023 : les élections des délégués des personnels au Conseil d'administration de la Caisse de retraites

Le Conseil d'administration de la Caisse de retraites est renouvelé tous les 3 ans. Il est arrivé au terme de son mandat le 31 décembre 2022. Des élections sont donc organisées le 02 février 2023. À cet égard, deux commissions d'organisation (COE) associant la CR Opéra et l'Opéra se sont tenues en fin d'année 2022 pour préparer les élections.

Les séances du Conseil d'administration en 2022

Partie 1.2

La gouvernance
de la Caisse de
retraites en 2022

Les trois séances du Conseil d'administration de 2022 se sont tenues, pour la première fois depuis la crise sanitaire, en présentiel, tout en permettant une connexion en visio-conférence.

24
JUN

**Le Commissaire aux
comptes a certifié sans
réserve les comptes 2021
de la Caisse.**



**Un Conseil d'administration
exceptionnel s'est tenu pour
auditionner les candidatures
au poste de Directeur et il a
approuvé :**

La nomination de Christelle
Nicolas au poste de Directrice
de la Caisse de retraites.

**Le Conseil d'administration a
approuvé :**

- Le compte financier et l'affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- Les deux mesures proposées concernant la modification de conditions d'octroi des aides relevant de l'action sociale ;
- Les décisions modificatives budgétaires en dépense informatique pour un montant de 35 000 € et en recette pour un montant de 671 999€ ;
- La décision valant quitus accordé au prestataire informatique.

5
JUILLET

**Le Conseil d'administration a
approuvé :**

Le budget initial 2023 de gestion administrative et d'action sociale.

16
DÉC.

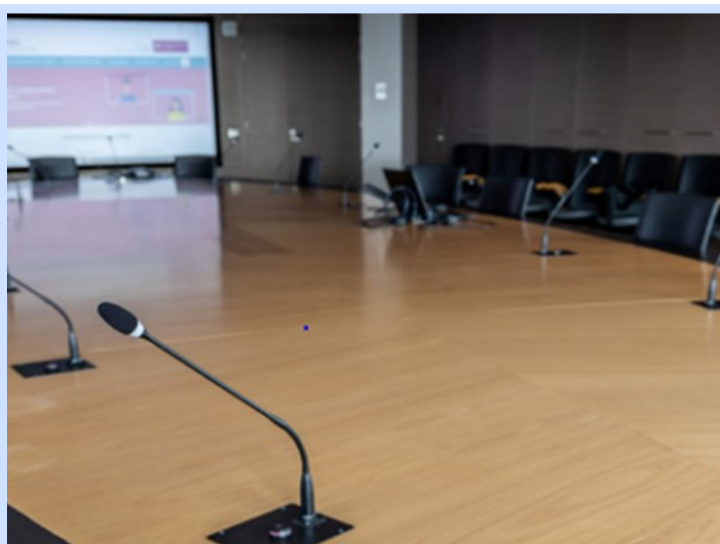


Une convention de mise à disposition de la salle du Conseil d'administration de la CIPAV a été signée le 20 octobre 2022.

Elle permet à la CR Opéra de bénéficier d'une solution pérenne et à coût concurrentiel pour la tenue des séances du Conseil d'administration, dans une très belle salle parfaitement équipée.



La salle du Conseil d'administration de la CIPAV.



À l'issue du Conseil d'administration du 16 décembre, qui était la dernière séance de la mandature, un moment de convivialité a été organisé afin de remercier les administrateurs de leur implication tout au long de ces trois ans, dans un contexte marqué par la crise sanitaire.



Focus 2023 : une séance supplémentaire du Conseil d'administration dédiée au budget

Afin de tenir compte du resserrement du calendrier de clôture des comptes par l'État, une séance du Conseil d'administration est ajoutée à partir de 2023, en plus des séances du mois de juin et de décembre. Elle se tiendra au mois d'avril et sera dédiée à la présentation de la clôture des comptes.

La commission d'inaptitude en 2022

Partie 1.3

Trois commissions d'inaptitude se sont tenues en 2022 : le 10 mars, le 8 septembre et le 1er décembre.

La gouvernance de la Caisse de retraites en 2022

Elles ont approuvé trois pensions anticipées au titre de l'inaptitude.

La Commission d'inaptitude est composée de la Présidente du Conseil d'administration, du directeur de l'Opéra ou de son représentant, et du représentant des personnels de la catégorie du dossier qui est analysé par la Commission.

Le médecin-expert désigné conjointement par l'Opéra et la Caisse de retraites, participe aux Commissions et expose son avis médical. La CR Opéra instruit le dossier et assure le secrétariat de la Commission.

La composition et le fonctionnement de l'instance témoignent des liens rapprochés entre la Caisse de retraites et l'Opéra.



*Rencontre entre
Alexander Neef,
José Martinez,
Isabelle de Silva et
l'équipe de la
CR Opéra.*

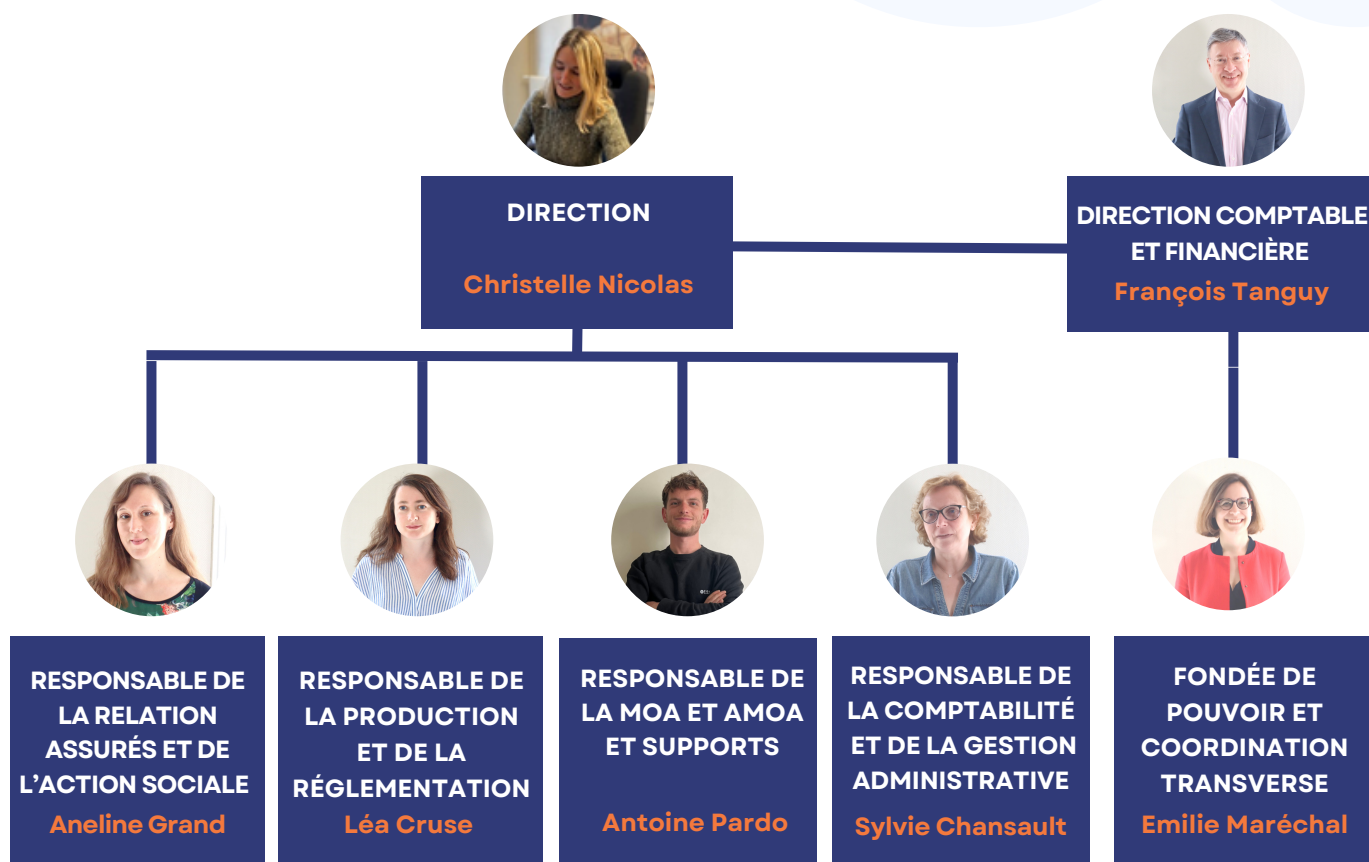


Un organigramme au complet et stabilisé en fin d'année 2022

Partie 2.1

L'organisation de la Caisse tournée vers la pleine réalisation de ses missions

En 2022, la Caisse de retraites a connu de nombreux mouvements de personnel, qui n'ont toutefois pas affecté la bonne réalisation de ses missions.



L'année 2022 a débuté avec le départ d'une collaboratrice sur les missions de MOA/AMOA.

Le mois de septembre a également vu le terme du mandat de quatre ans de la Directrice, ainsi que la fin du contrat de l'alternant juriste.

Des arrivées ont toutefois compensé ces départs, avec le recrutement au mois de mars de la responsable Relations Assurés et Action sociale et la nomination de la nouvelle Directrice le 1er septembre.

L'année s'est clos avec le recrutement du responsable MOA/AMOA et supports et donc avec un effectif désormais au complet et stabilisé.



L'équipe de la CR Opéra au complet lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2022



Interview d'Antoine Pardo

L'ouverture d'un poste sur des fonctions de MOA (Maîtrise d'ouvrage) / AMOA (Assistance Maîtrise d'ouvrage) / supports (activités budgétaires et comptable notamment),

avec l'accord des tutelles et du Conseil d'administration, a permis le recrutement d'Antoine Pardo à compter du 1er décembre 2022 .

Quel est votre parcours ? Et qu'est-ce qui vous a motivé à postuler à la CR Opéra ?

Antoine Pardo : Je suis diplômé d'une École de commerce, et le premier poste que j'ai occupé à la sortie de l'école était Contrôleur de gestion à l'Urssaf Ile-de-France, un organisme de Sécurité sociale donc, tout comme l'est la CR Opéra. Après trois années riches en expériences, c'est donc assez naturellement que j'ai postulé. Les missions décrites dans la fiche de poste étaient pour certaines familières, mais également très variées, me permettant de développer mon parcours.

Comment s'est passée votre intégration ?

Antoine Pardo : J'ai été très bien accueilli par toute l'équipe. Je pense qu'elle était en attente de mon arrivée, les activités de mon portefeuille étant nécessairement réparties et assurées par mes collègues. J'ai également eu la chance que la prestation de MOA/AMOA assurée par Acensi s'achève le 31 décembre 2022.

J'ai donc pu bénéficier d'un tuilage de notre prestataire Bertrand Couprie. Je profite d'ailleurs de cette interview pour le remercier encore de son temps et de sa pédagogie qui ont grandement facilité ma prise de poste !



Focus sur les projets 2023

L'un des grands chantiers de l'année 2023 sera de développer la polyvalence au sein de la CR Opéra. À cet égard, des binômes voire des trinômes seront constitués sur l'ensemble des activités.

Toute l'année 2023 sera donc mise à profit pour organiser les sessions internes de formation.

Pourquoi le développement de la polyvalence est nécessaire au sein de la CR Opéra ?

- Sécuriser l'activité par des contrôles mutuels ;
- Garantir la continuité de service ;
- Couvrir les risques identifiés dans le plan de Contrôle interne ;
- Apporter de la souplesse dans l'organisation ;
- Renforcer l'intérêt du travail.

Des affiliations de cotisants et des liquidations de pensions en hausse...

Partie 2.2

L'organisation de la Caisse tournée vers la pleine réalisation de ses missions

Le régime spécial de l'Opéra a connu une année 2022 marquée à la fois par la hausse de son nombre d'affiliations, mais aussi de ses liquidations de pension.

Les chiffres de la gestion technique

299

affiliations
vs. **176** en 2021

Reprise d'activité de l'Opéra
après la crise sanitaire



104

liquidations de pensions
vs. **103** en 2021

70

Pensions d'ancienneté
vs 69 en 2021

26

Pensions de réversion
vs 31 en 2021

4

Pensions d'invalidité
vs 0 en 2021

4

Pensions d'orphelins
vs 3 en 2021

12 demandes de remboursement de cotisations en raison de droits non ouverts dans le régime spécial dont 8 présentées à la suite de l'analyse de leur demande de retraite en ligne (DRIL).

Focus sur les projets 2023

Afin de répondre aux exigences de contrôle interne et de renforcer la qualité de traitement des dossiers de pension, la CR Opéra a signé avec la Cavimac une convention de mutualisation des activités réglementaires, contentieuses et de veille juridique avec une date d'effet au 1er janvier 2023.

... corroborées par la démographie du régime

L'année 2022 confirme encore les tendances et les événements constatés depuis plusieurs années :



Augmentation du nombre de pensionnés



Augmentation du montant moyen des pensions



Espérance de vie croissante des pensionnés



Entrée en vigueur de mesures ponctuelles de revalorisation des pensions*

**Revalorisations de 1,1% en janvier et revalorisation exceptionnelle de 4% en juillet en application de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.*



Informations sur les statistiques présentées dans le rapport d'activité

Le rapport d'activité présente les données au 31 décembre de l'année. Elles sont donc une photographie de la situation à cette date là. Mais en se concentrant uniquement sur le mois de décembre, elles ont l'inconvénient de ne pas refléter les mouvements intervenus dans l'année.

Les données relatives aux pensionnés, aux cotisants et au rapport démographique sont donc également présentées en moyenne annuelle : cette approche permet, notamment pour les données relatives aux cotisants, d'être au plus près de la réalité, le nombre de cotisants étant soumis à des variations importantes d'un mois à l'autre, avec un nombre de recrutements de CDD très variable selon le calendrier des représentations.

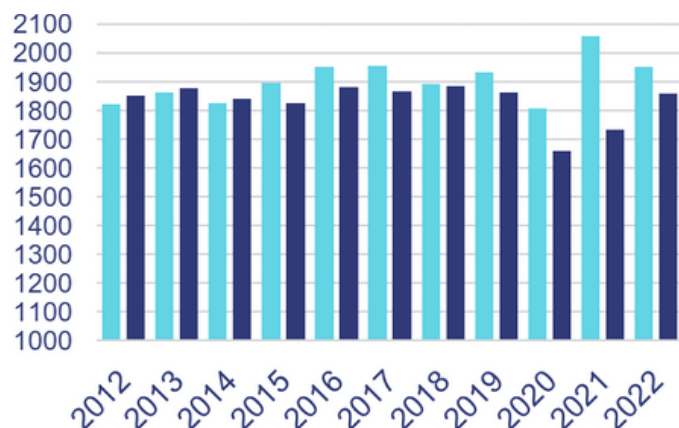


Les cotisants du régime

L'évolution du nombre de cotisants

Au 31 décembre 2022, le régime compte **1 953** cotisants, et **1 859** en moyenne annuelle, soit 106 personnes de moins qu'au 31/12/2021 mais 125 personnes de plus par rapport à 2021 en moyenne annuelle.

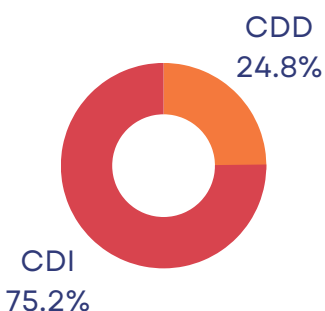
● Au 31 décembre de l'année ● En moyenne annuelle



1 953 cotisants au 31/12
-5% vs 2021

1 859 cotisants en
moyenne annuelle
+7% vs 2021

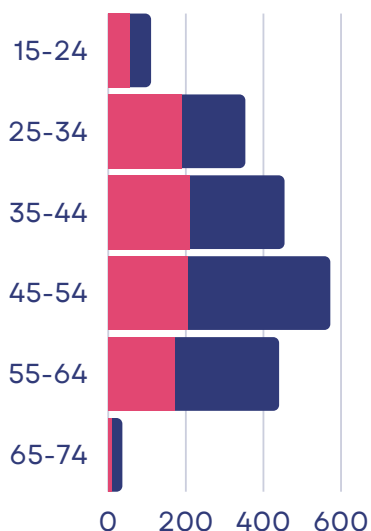
La répartition des cotisants selon la nature du contrat de travail



Seuls les CDD artistiques sont affiliés au régime spécial. Les autres le sont au régime général et ne sont donc pas comptabilisés ici.

Près de 75% des cotisants sont en CDI. Ce résultat est en progression de 5 points par rapport à 2021.

La répartition des cotisants par âge et par sexe



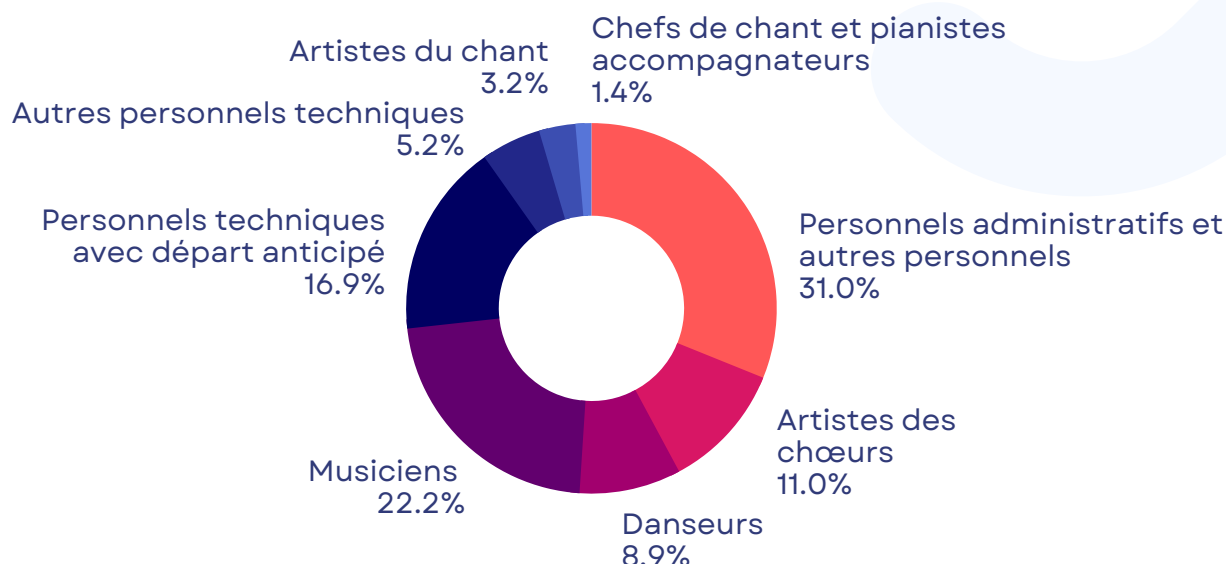
1 121 cotisants sont des hommes, soit près de 60% des assurés, que l'on retrouve à près de 95% dans les emplois de « techniciens ».

À l'inverse, les femmes sont majoritaires dans les emplois « administratifs et autres personnels », où elles représentent près de 61% de cette catégorie. On constate une certaine parité chez les « artistes de la danse, du chant, des chœurs et de la musique ».

Les 45-54 ans sont les âges les plus représentés parmi les cotisants.

La répartition des cotisants par catégorie professionnelle

La catégorie « personnels administratifs et autres personnels » est la plus représentée avec 31% des cotisants. Elle comprend les personnels de l'administration, du contrôle et de l'accueil, ceux de l'habillement et de la couture. Elle est suivie par celle des musiciens, qui représentent 22,17% des cotisants puis celle des personnels techniques avec départ anticipé qui représentent près de 17% des cotisants.

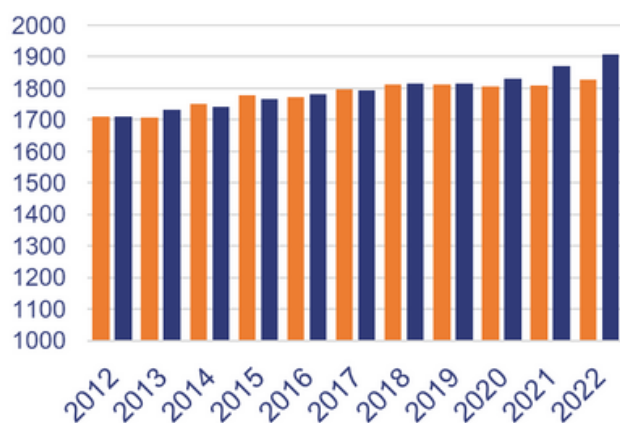


Les pensionnés du régime

L'évolution du nombre de pensionnés

Au 31 décembre 2022, le régime compte **1 829** pensionnés, et **1 908** en moyenne annuelle, soit respectivement 21 et 37 personnes de plus par rapport à 2021. 61 pensionnés sont décédés, contre 70 en 2021 et 104 nouveaux retraités sont venus rejoindre les effectifs.

● Au 31 décembre de l'année ● En moyenne annuelle



1 829 pensionnés au 31/12
+1% vs 2021

1 908 pensionnés en moyenne annuelle
+2% vs 2021

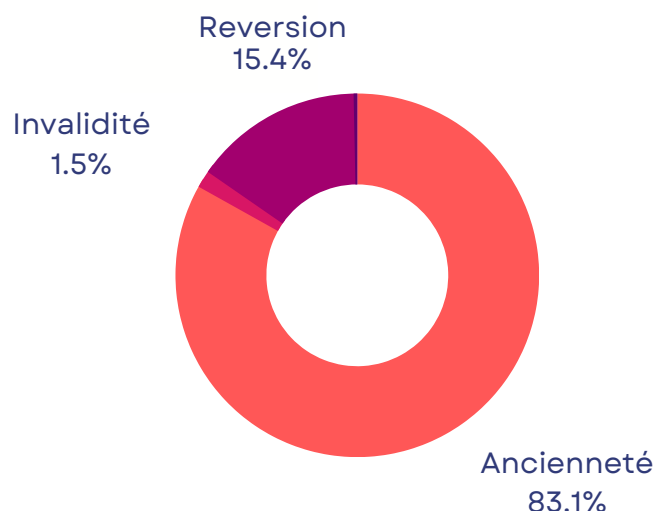
La répartition des pensionnés par nature

Pensionnés de droits propres : 84.6%

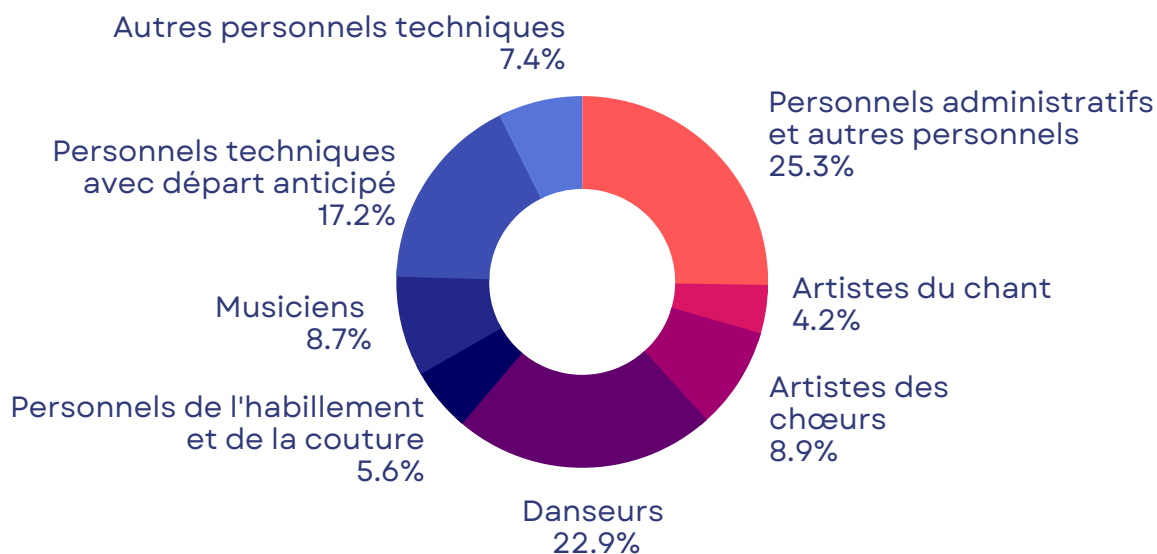
Il s'agit des pensionnés qui ont cotisé au régime spécial de l'Opéra. On distingue deux types de pension : les pensions d'ancienneté et les pensions anticipées au titre de l'invalidité.

Pensionnés de droits dérivés : 15.4%

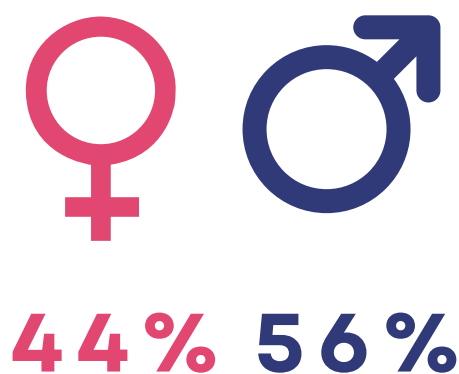
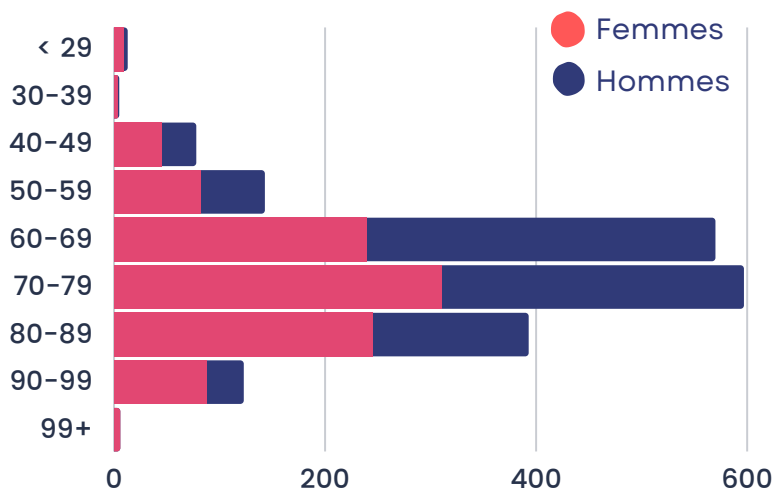
Il s'agit des personnes bénéficiant de droits étendus en raison de leur lien avec le cotisant. On distingue les pensions de réversion, versés au conjoint survivant et les pensions aux orphelins, versées aux enfants d'un assuré décédé.



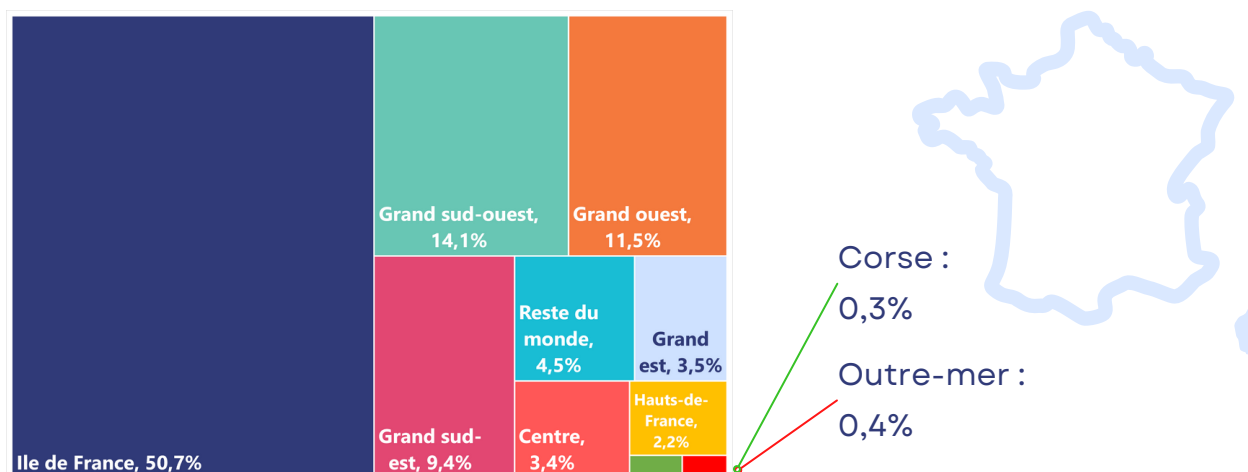
La répartition des pensionnés par catégorie professionnelle



La répartition des pensionnés par tranche d'âge et par sexe



La répartition géographique des pensionnés



Rapport démographique

L'évolution sur 10 ans du rapport démographique au 31 décembre de l'année et en moyenne annuelle

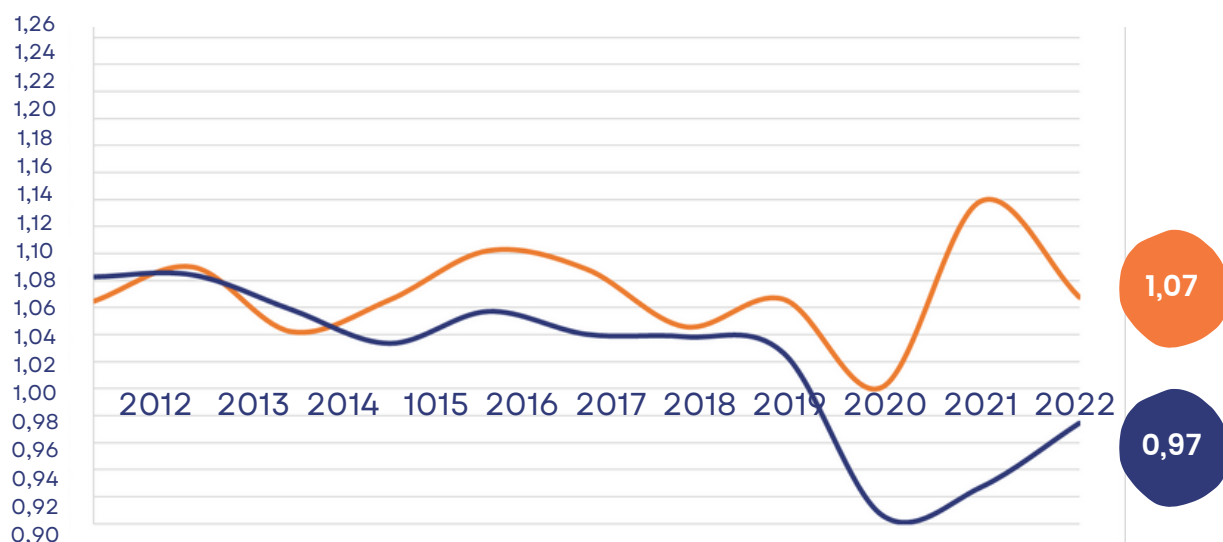


Le rapport démographique est le ratio entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités de droit direct et de droit dérivé.

Au 31 décembre 2022, il est de 1,07 en légère baisse par rapport au 31 décembre 2021. En moyenne annuelle, il est de 0,97, en légère amélioration par rapport à 2021.

● Rapport démographique
au 31.12.2022

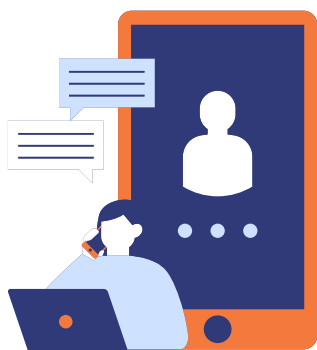
● Rapport démographique
en moyenne annuelle



Focus sur les projets 2023

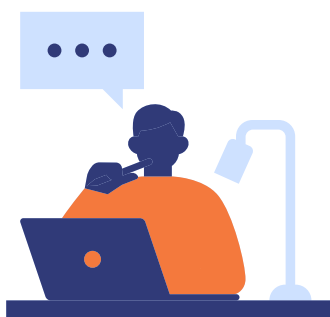
Durant l'année 2023, la Caisse s'attachera à opérer la transition de l'ensemble de ses données statistiques au 31 décembre de l'année vers des données établies en moyenne annuelle. Les données se révéleront ainsi plus représentatives de la réalité, car elles tiendront compte des variations saisonnières de l'année.

... mais un accueil des cotisants et des pensionnés qui reste efficient



L'accueil téléphonique

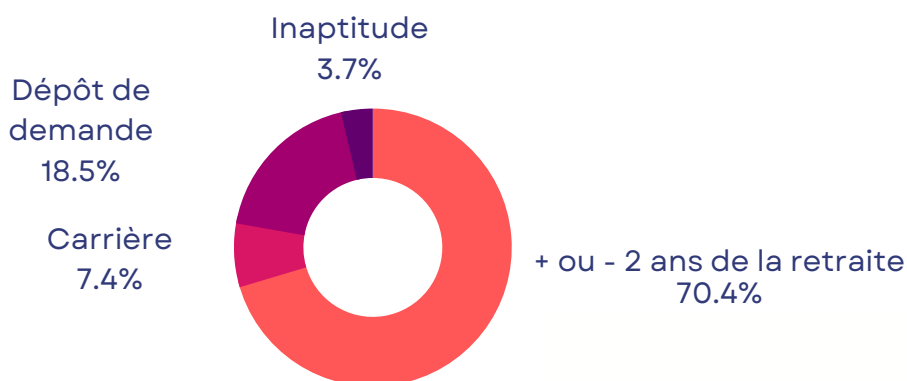
La solution de téléphonie de la CR Opéra ne permet pas de suivre de façon automatisée les statistiques d'appels : appels entrants, appels sortants et surtout appels en absence. De ce fait, la Caisse de retraites ne dispose pas pour l'instant d'une mesure du taux de décroché qui est l'un des indicateurs phares de la qualité de la relation aux assurés. Mais un suivi statistique manuel a permis de comptabiliser **1200** appels environ en 2022.



L'accueil physique

La Caisse de retraites a reçu 27 assurés en 2022. C'est 4 de plus qu'en 2021, même si ce chiffre tend à baisser au fil des années en raison du recours croissant des futurs pensionnés à l'outil de simulation de Mar@l.

Nombre de rendez-vous par motif



Focus 2023 : mise en place d'un suivi statistique des appels

Afin d'objectiver la qualité de service de la relation aux assurés, la CR Opéra va mettre en place à compter du 1er janvier 2023 un suivi statistique des appels, identifiant le motif, la durée des appels, la répartition "Niveau 1/Niveau 2", les appels en absence (sachant que le front office assure la réponse téléphonique de niveau 1 et 2 sur l'action sociale). Un taux de décroché pourra ainsi être calculé.

Le site institutionnel (www.cropera.fr)

28 517

Nombre de
visites
+6,6% vs 2021

2 376

Nombre de visites
moyen / mois
+5,6% vs 2021

3 300

Pic de
connexion
+14,1% vs 2021

14 090

Nombre de
visiteurs uniques
+8,4% vs 2021

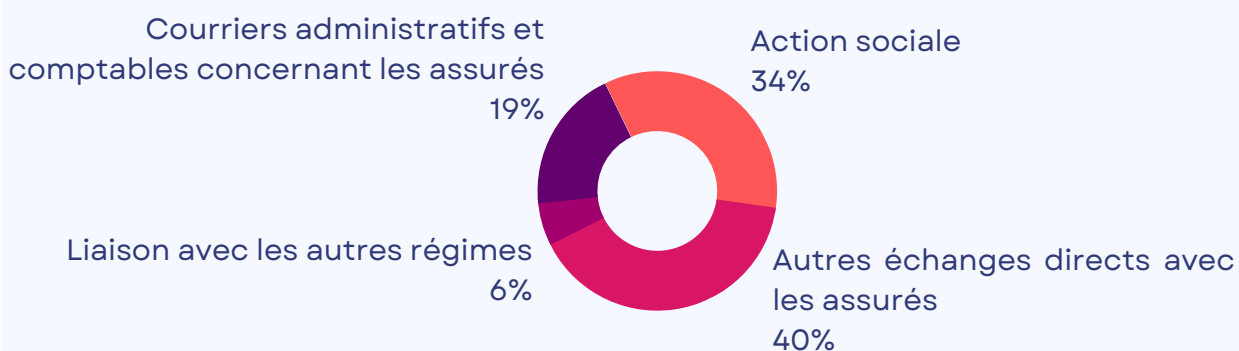
L'augmentation de la consultation du site est à relier à l'actualité, en fin d'année notamment, autour du projet de réforme des retraites.

Les courriers

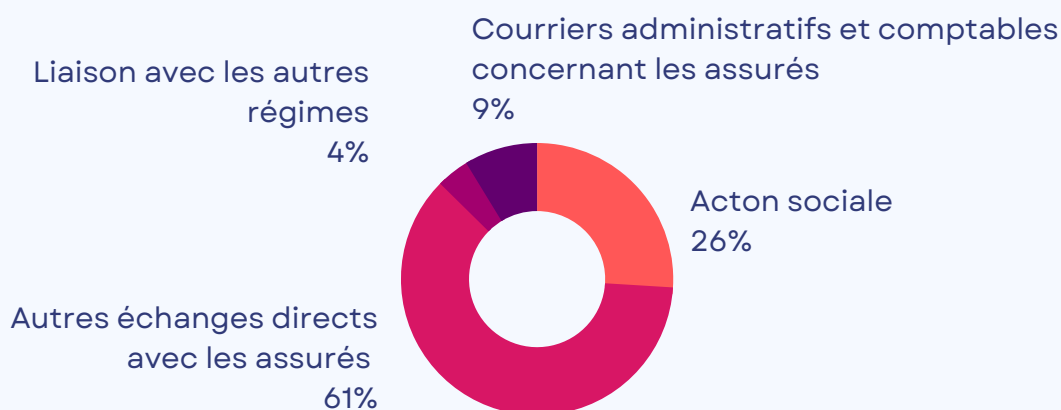
Les courriers sortants restent stables par rapport à 2021.

Les courriers entrants connaissent une forte baisse en 2022, de près de 19%.

Courriers entrants concernant la relation aux assurés



Courriers sortants concernant la relation aux assurés



Cette baisse est à mettre en corrélation avec la très forte hausse des courriels échangés avec les assurés : +173%. En outre, la création d'un poste dédié à la Relation aux assurés induit une prise en charge renforcée des demandes.

6 330

courriels échangés avec les assurés via la boîte "contact"
(dont 1 519 concernant l'action sociale).

La poursuite du déploiement du plan triennal de contrôle interne

Partie 2.3

L'organisation de la Caisse tournée vers la pleine réalisation de ses missions

La Caisse de retraites est engagée depuis 2021 dans une démarche de contrôle interne, conformément aux obligations réglementaires et à l'observation majeure du Commissaire aux comptes faite en 2019.

Le plan établi sur trois années doit permettre de décrire l'ensemble des processus définis dans la cartographie, d'en identifier les risques inhérents et de proposer des plans d'action de maîtrise des risques.

Processus	Cartographie des processus	Cartographie des risques	Plan d'action
Cotisation	✓	✓	✓
Remboursement de cotisation	✓	✓	✓
Reversement de cotisation	✓	✓	✓
Paie et IJ	✓	✓	✓



Les comptes 2022 de la Caisse de retraites ont été certifiés par le Commissaire aux comptes qui indique dans son avis :

- En synthèse, et compte tenu des diligences réalisées, nous n'avons relevé aucun ajustement significatif et non comptabilisé de nature à remettre en cause l'image fidèle, la régularité et la sincérité des comptes.
- Notre opinion sur les comptes au 31 décembre 2022 de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris est une certification sans réserve.



Focus 2023 : les processus à finaliser

Afin de finaliser le plan triennal de contrôle interne, la CR Opéra travaillera sur les processus Action sociale, Infogérance informatique, Supports (achats, immobilisations) et Autres recettes (droits sur place, subvention...).

Le renforcement de la fiabilisation des carrières, en lien avec les travaux de l'inter-régime

Partie 2.4

L'organisation de la Caisse tournée vers la pleine réalisation de ses missions

Afin d'optimiser la qualité de service, la Caisse s'est engagée dans un travail approfondi de reconstitution et de fiabilisation des carrières.

Ce travail s'appuie sur une saisie manuelle et implique soit de reprendre une par une les carrières réalisées avant l'informatisation, soit de contrôler les carrières après l'informatisation.

Cette exigence de qualité est primordiale et elle trouve son aboutissement lors des campagnes annuelles du DAI (droit à l'information), communes à l'ensemble des régimes de l'Union Retraite.

Le développement des téléservices de l'info retraites

La Caisse de retraites a poursuivi en 2022 ses travaux avec l'Info-retraite et elle a assuré la recette de M@rel V15, l'outil de simulation de retraite en ligne (réunions, tests de recettes, repérage des bugs...) pour une mise en production en janvier 2023.



L'échange d'information entre régimes de retraite européens

Cela reste encore un sujet complexe, mais des avancées sont notables : la CR Opéra a amélioré son suivi des décès des pensionnés qui résident à l'étranger, en contractualisant des échanges de flux d'Etat-Civil entre pays membres de l'Union européenne.

Ainsi, actuellement, 40% des pensionnés de la CR Opéra sont couverts. Ils n'ont plus besoin d'envoyer leur certificat de vie chaque année. À la fin du 1er trimestre 2023, la moitié de la population sera couverte par ces nouveaux échanges d'Etat-Civil.

Par ailleurs, la Caisse a amélioré son utilisation du système électronique européen sécurisé EESSI pour échanger avec les institutions étrangères concernant les carrières et la liquidation de retraite des assurés ayant eu des activités dans plusieurs pays européens.



Focus 2023 : versions prévues de M@rel

La Caisse prépare le lancement des recettes pour M@rel V16, M@rel version Réforme ainsi que la campagne annuelle d'information des générations concernées par le Droit à l'information. Une attention particulière sera portée par le régime à la correction et à une meilleure compréhension des erreurs qui peuvent exister à la marge dans les estimations actuelles en production.

Une action sociale en essor face au contexte inflationniste

Partie 2.4

L'organisation de la Caisse tournée vers la pleine réalisation de ses missions

L'action sociale de la Caisse de retraites permet, sous conditions, d'apporter un soutien financier aux pensionnés et aux familles d'assurés décédés.

Elle intervient dans le cadre des dépenses liées à la santé, au maintien à domicile en cas de perte d'autonomie (adaptation de l'habitat, aides à domicile, à la consommation d'énergie pour se chauffer, à l'hébergement en EHPAD...) et contribue également au maintien du lien social chez les personnes isolées, à l'achat d'un matériel nécessaire dont le coût met le pensionné en difficulté, au financement des obsèques d'un assuré, ou de la scolarité et des vacances d'éventuels orphelins etc.

Le contexte économique inflationniste, conjugué à une communication exceptionnelle de la Caisse de retraites durant l'été sur ses nouveaux barèmes en

faveur d'une meilleure accessibilité et efficience de l'action sociale, a entraîné une forte consommation de son budget, celui-ci étant intégralement consommé en 2022.

Ainsi, à partir de l'automne, la Caisse a vu affluer un nombre de demandes bien plus conséquent qu'à l'ordinaire (+30%), concernant particulièrement les dépenses liées à la consommation d'énergie. Les montants versés pour chaque catégorie d'aide sont d'ailleurs restés à peu près stables en proportion entre 2021 et 2022, sauf pour l'aide à la consommation d'énergie, dont le montant a augmenté de presque 10 K€.

Le nombre de personnes aidées a quant à lui augmenté de plus de 10 %.

Afin de mieux répondre aux besoins de ses assurés et de venir en aide à un plus grand nombre de pensionnés aux revenus modestes, la CR Opéra a pris des mesures volontaristes, entérinées lors de la séance du Conseil d'administration de juin 2022 :

- La réévaluation du barème de l'aide à la consommation d'énergie pour faire face à la hausse des prix de l'électricité, du gaz, etc. ;
- La suppression de la condition des 10 années d'affiliation requise pour qu'un pensionné puisse bénéficier de l'action sociale ;
- L'utilisation du Revenu Fiscal de Référence du foyer pour évaluer le niveau de ressources (au lieu des revenus bruts figurant sur l'avis d'impôt).

Chiffres clefs de l'action sociale

242

aides accordées

100 000 €

montant des aides

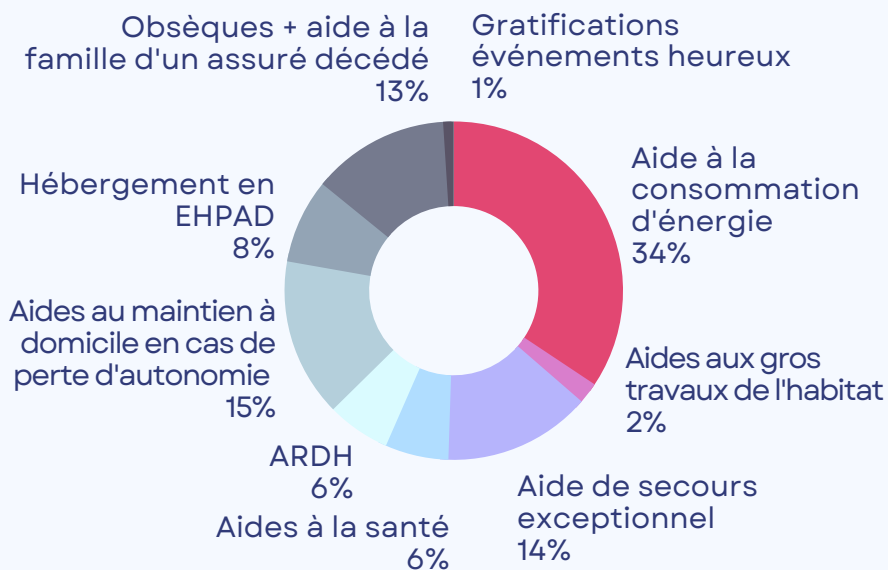
980 €

montant moyen
d'aide par personne

102

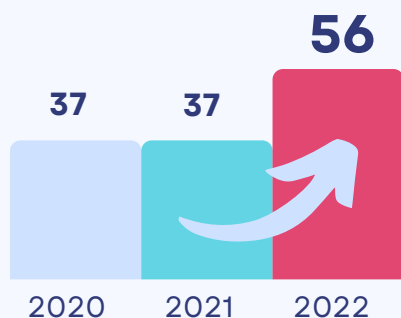
personnes
aidées

Aides accordées par catégorie

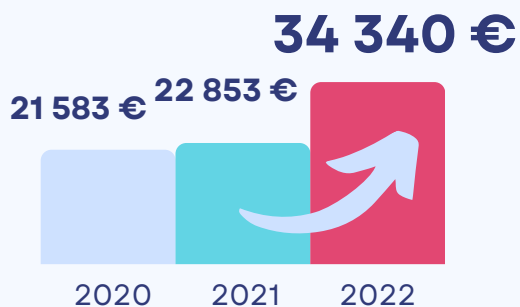


Zoom sur la consommation d'énergie

Nombre de personnes aidées



Montant total



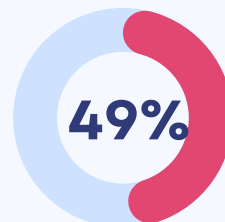
 **Dont, du 01/09/2022 au 31/12/2022 :**

Nombre de personnes aidées en proportion du total 2022

55%



Montant total en proportion du total 2022



Focus sur les projets 2023 de l'action sociale

La CR Opéra étudie la possibilité de mutualiser les partenariats et marchés d'un organisme de Sécurité sociale avec des prestataires spécialisés dans l'accompagnement des personnes en difficulté, sur des thématiques tels que le maintien à domicile, l'endettement, la fracture numérique...

Les étapes de l'infogérance avec la CPRPSNCF tout au long de l'année 2022

Un système d'information renforcé et sécurisé

Les travaux de l'infogérance, qui ont débuté à l'automne 2021 sous le pilotage du GIP Union retraite en tant que tiers de confiance, se sont poursuivis tout au long de l'année 2022.

Présentation de l'infogérance SI, son périmètre, le calendrier des travaux et les étapes associées.

Décembre 2021	Mars 2021	Mars 2022	Février 2022	Juin 2022
Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5
Liaison et réseau physique	Environnement de travail	Hébergement applicatif	Hébergement institutionnel (site et messagerie)	Echanges de flux et accès portail CNAV
Septembre 2022	Octobre 2022		Novembre 2022	
Fin de la mission de tiers de confiance du GIP Union retraites	Instauration d'un Comité de suivi technique tous les 15 jours	Nouvel environnement de recette opérationnel (ex : la revalorisation des pensions de 4%)	Mise en place d'une <i>task force</i> à la CPRPSNCF pour solutionner tous les irritants	Migration des messageries Outlook et Office 360°

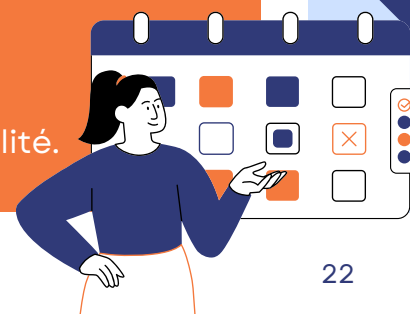


Caisse de Prévoyance
et de Retraite
du personnel de la SNCF

La convention de partenariat de mise à disposition des services informatiques a été signée le 23 mai entre la CR Opéra et la CPRPSNCF.

Elle comprend trois annexes :

- Annexe financière ;
- Annexe technique ;
- Annexe pour la protection des données et de confidentialité.



Interview croisée

CR Opéra / CPRPSNCF

La CR Opéra confie à la CPRSCNF l'infogérance de son système d'information

Un système d'information renforcé et sécurisé

Depuis plusieurs années, la CPR mutualise pour le compte de la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris (CR Opéra) des briques techniques nécessaires aux échanges de flux inter-régimes (RIS électronique, mutualisation des contrôles d'existence (MCE), interface avec le portail commun inter-régime – PCI).

En 2022, ce partenariat s'est considérablement élargi puisque la CPR assure désormais l'infogérance globale du système d'information de la CR Opéra dans le domaine retraite. Une première pour la CPR qui devient fournisseur de services SI.

Témoignages

Elisabeth Chevé, Directrice de la CR Opéra jusqu'en août 2022, a initié le projet d'infogérance avec la CPR et a suivi sa mise en œuvre.

Christelle Nicolas, nommée Directrice en septembre 2022, apporte son retour d'expérience sur le fonctionnement de l'infogérance et dresse un premier bilan de la mutualisation.

Quelle est la genèse du projet ?

Élisabeth Chevé : L'infogérance du système d'information de la CR Opéra représentait un enjeu prioritaire pour la Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris du point de vue de la sécurisation de son SI et de la continuité de son activité, avec un marché informatique qui se terminait en 2022 et dont le coût était élevé. Il représentait, jusqu'en 2021, plus du tiers du budget de gestion administrative de la Caisse de retraites.

Par ailleurs, l'accélération, en quelques années, des exigences informatiques liées aux évolutions réglementaires, nécessitait également de trouver une réponse adaptée à la taille de la Caisse de retraites, à ses moyens et ses ressources.

Le Conseil d'administration sous la présidence de Patrick Frydman a validé, en 2019, le principe d'une infogérance SI avec une Caisse de retraite partenaire.

La crise sanitaire a retardé le projet. Son lancement a été confirmé au troisième trimestre 2021 avec la désignation par les ministères de tutelles, à la suite d'un audit flash auprès de trois Caisses de retraite, de la CPR comme caisse partenaire pour assurer l'infogérance SI. Une comitologie, pilotée par le GIP Union Retraite, a été mise en place et un chef de projet maîtrise d'ouvrage (MOA) a été missionné par la CR Opéra.

Comment s'est organisé et déroulé le projet ?

Élisabeth Chevé : Les travaux opérationnels ont débuté à l'automne 2021 entre la CPR et la CR Opéra. Le GIP Union Retraite a continué d'assurer la coordination du projet et le reporting aux tutelles. La mise en œuvre de l'infogérance SI s'est déroulée en deux temps. En mars 2022, une première bascule à iso-fonctionnalité et iso-périmètre a permis de garantir prioritairement la sécurisation informatique. Puis en juillet 2022, la seconde bascule vers le schéma cible s'est opérée.

Êtes-vous satisfaite du fonctionnement ?

Christelle Nlcolas: Lors de ma prise de fonction au 1er septembre 2022, l'infogérance était opérationnelle à la CR Opéra. Il restait cependant trois axes à optimiser : performance, périmètre et veille réglementaire.

S'agissant de la performance, nous avons principalement travaillé sur la continuité d'activité (mise en place d'une ligne de secours internet et mise en place d'un back up supplémentaire) et l'optimisation des performances (résolution de problème de lenteurs à l'ouverture et à la fermeture des postes de travail et applications).

S'agissant du périmètre, la CPR a mené à son terme le projet d'infogérance avec la migration de la messagerie Outlook et du pack Office 360.

Enfin, s'agissant de la veille réglementaire, le premier test de recette a été réalisé en septembre au moment de la revalorisation des pensions, test positif, puisque le versement des pensions a été réalisé sans problème. En fin d'année, les évolutions vers la norme PASRAU ont également été concluantes. La recette en norme PASRAU est effective pour 2023.

Ces avancées ont été rendues possibles par la mise en place d'une organisation et d'une gouvernance adaptées :

- **Un comité de suivi technique (CST)** a été constitué et il se réunit deux fois par mois. Il se compose de la Directrice et du responsable AMOA à la CR Opéra, et des représentants de la CPR (le sous-directeur du SI, le responsable de l'infogérance et des chefs de projet).

Le CST assure le suivi des engagements de service prévus dans la convention d'infogérance. La qualité de service se mesure en termes d'urgence et de priorisation, telles qu'elles sont qualifiées dans les tickets hotline. Les délais sont respectés, que ce soit sur la rapidité des interventions ou les demandes d'évolutions.

- **Mise en place d'une *task force*** composée d'experts informatiques, qui a procédé à de nombreux ajustements, de manière assez réactive.
- **Recrutement en décembre d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMOA)** en charge d'assurer les relations avec la CPR dans le cadre de l'infogérance.

En fin d'année, notre commissaire aux comptes a reconnu le bien-fondé de nos efforts en matière de sécurisation financière pour la certification des comptes (32 millions d'euros de pensions servies). Au premier trimestre 2023, on se dirige progressivement vers une levée des réserves. On peut dire qu'au début 2023, l'infogérance a atteint une vitesse de croisière.

Quelles sont les perspectives pour 2023 ?

Christelle Nicolas : Jusqu'à présent, un prestataire externe assurait l'impression et le routage de notre newsletter annuelle et des courriers sortants à destination des pensionnés.

Nous avons signé une convention de partenariat avec la CPR pour mutualiser son offre de service éditique, non seulement pour des raisons budgétaires – on va bénéficier entre autres du routage professionnel –, mais aussi de sécurisation et de pilotage de tout le process éditique. En cela, nous suivons la logique inter-régimes de mutualisation des moyens voulue par nos tutelles. La convention de partenariat éditique a pris effet en janvier 2023.

Par la suite, nous envisagerons de migrer tous nos applicatifs métiers à la CPR, dès lors que le raccordement au RGPU (Répertoire de gestion des carrières unique) sera effectif à la CR Opéra. Le déploiement du RGPU est la condition *sine qua non* de cette migration. Le raccordement à notre caisse de retraites est prévu en 2027, en fin de calendrier RGPU. Cela suppose un travail de fiabilisation des données qui s'anticipe au long cours.

Interviews réalisées par Nicolas Brizé pour le rapport d'activité 2022 de la CPRPSNCF.



Une dépense maîtrisée en gestion administrative et des charges en gestion technique qui reflètent les évolutions démographiques et réglementaires

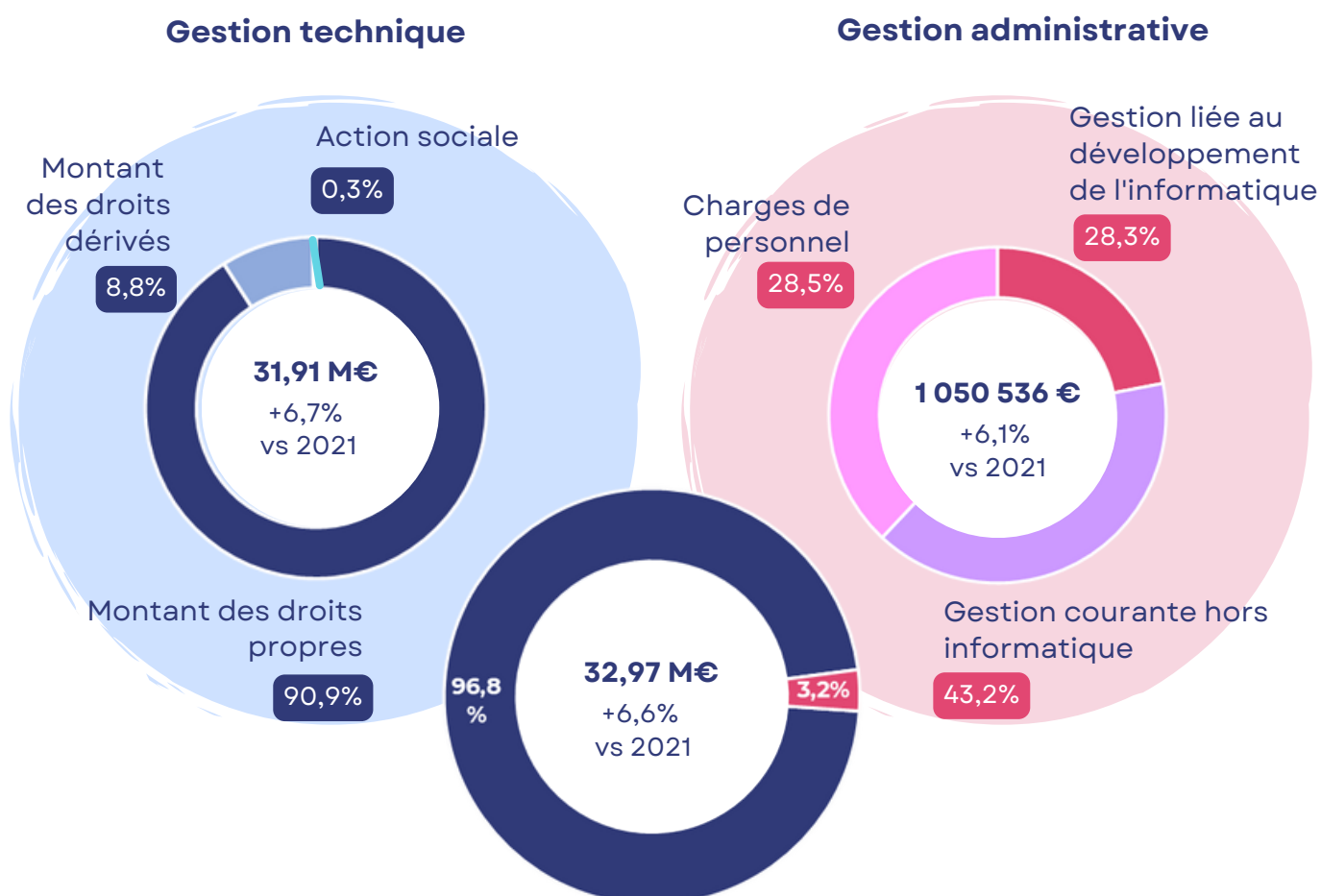
La situation financière et comptable du régime

Le montant des dépenses s'élève en 2021 à 32,97 M€, soit une progression de 6,6% par rapport à 2021.

Il convient de distinguer deux catégories de dépenses :

- Les dépenses de la gestion technique, pensions et action sociale ;
- Les dépenses de la gestion administrative.

Répartition globale des dépenses en 2022



Les dépenses de pension et d'action sociale (gestion technique)

Etat par grande nature de prestations

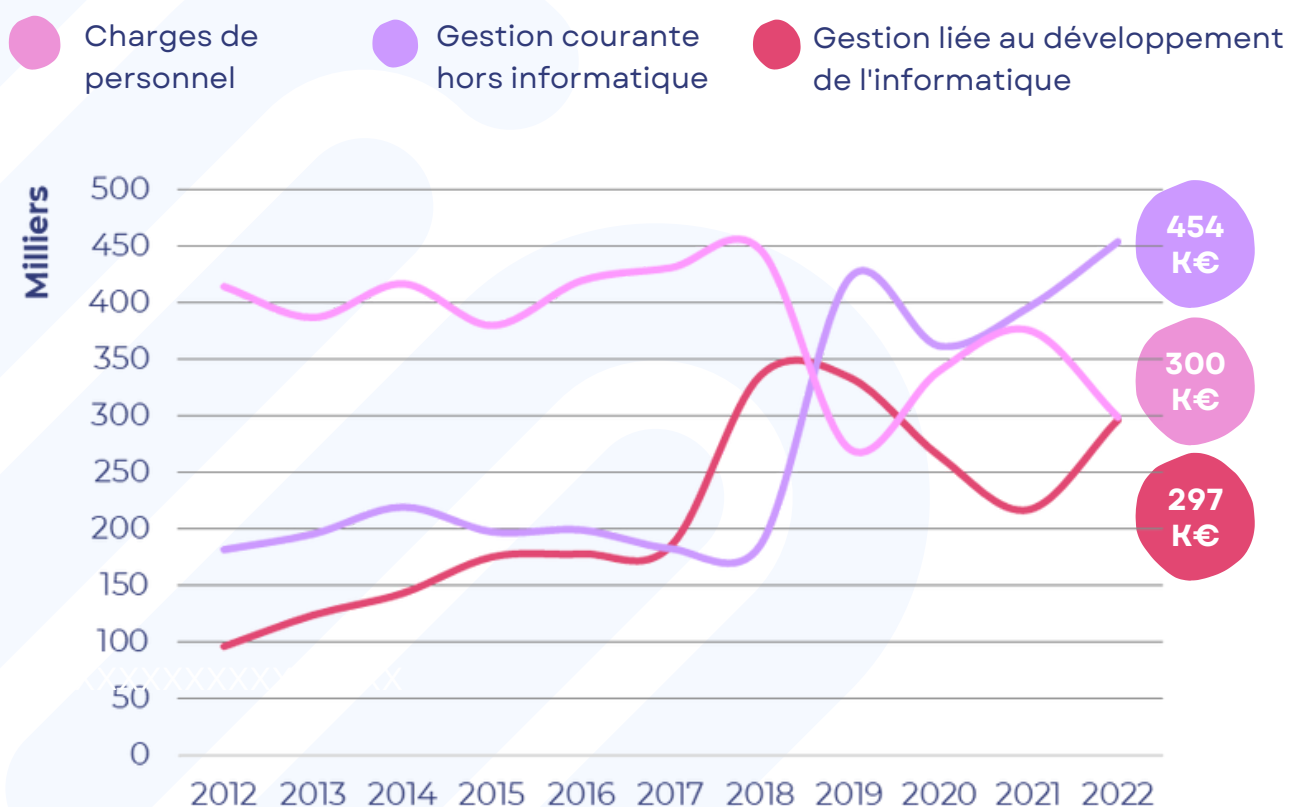
Intitulés	2022	2021	Evolution
Pensions	31 794 794	29 830 120	6,6%
Droits propres	29 002 509	27 091 155	7,1%
Droits dérivés	2 792 285	2 738 965	1,9%
Action sociale	100 000	78 090	28,1%
TOTAL	31 894 794	29 908 210	6,6%

Les charges de gestion technique, qui regroupent les pensions et les prestations d'action sociale versées par la CR Opéra, représentent 31,9 M€ en 2022 (96,8% du total des charges), soit une hausse de 6,64% par rapport à 2021.

Cette hausse s'explique principalement par la revalorisation anticipée des pensions de 4% au 1er juillet 2022, précédée d'une revalorisation au 1er janvier 2022 de 1,1%.

Les dépenses de fonctionnement (gestion administrative)

L'évolution de la part des différents postes de dépenses dans la gestion administrative



Les charges de personnel (299,3 K€)

Les charges de personnel diminuent en 2022 de 20,5%. Cette évolution s'explique par l'absence de recours à des CDD en 2022, l'existence d'une vacance de poste sur une partie de l'année et la fin d'un contrat d'apprentissage.

Les achats et autres charges externes (686,7 K€)

Les achats et autres externes progressent de 22% par rapport à 2021. Il regroupent notamment les charges liées à l'intervention de personnels informaticiens (+86% à 293 K€ en 2022) dans le cadre du déploiement de l'infogérance, les charges liées (+15% par rapport à 2021) aux honoraires (avocats, expert-comptable, médecin, prestations liées à la tenue des conseils d'administration, etc.), des intervenants destinés à sécuriser certains aspects informatiques, juridiques, comptables et organisationnels de l'activité de la Caisse de retraites.

Elles contiennent enfin différentes charges de prestations de services (loyers, frais postaux, télécommunications, documentation, nettoyage, etc.) et de fournitures de fluides, globalement stables (sauf l'électricité et les frais postaux, qui augmentent respectivement de 24% et de 7%) voire décroissantes (liaison IP, services bancaires, assistance informatique, charges locatives, documentation, frais de déplacement), et enfin les impôts et taxes.

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (6,4 K€)

6 361 euros ont été consacrés aux dotations aux amortissements en 2022 (+29,3% par rapport à 2021).

Situation des effectifs en ETP au 31 décembre 2022

Catégorie	CDI	CDD	Contrats de qualification	Autres contrats aidés	TOTAL
Agent de direction*	1	0	0	0	1
Cadres	4,8	0	0	0	4,8
Employés	0	0	0	0	0
TOTAL	5,8	0	0	0	5,8

*Mise à disposition

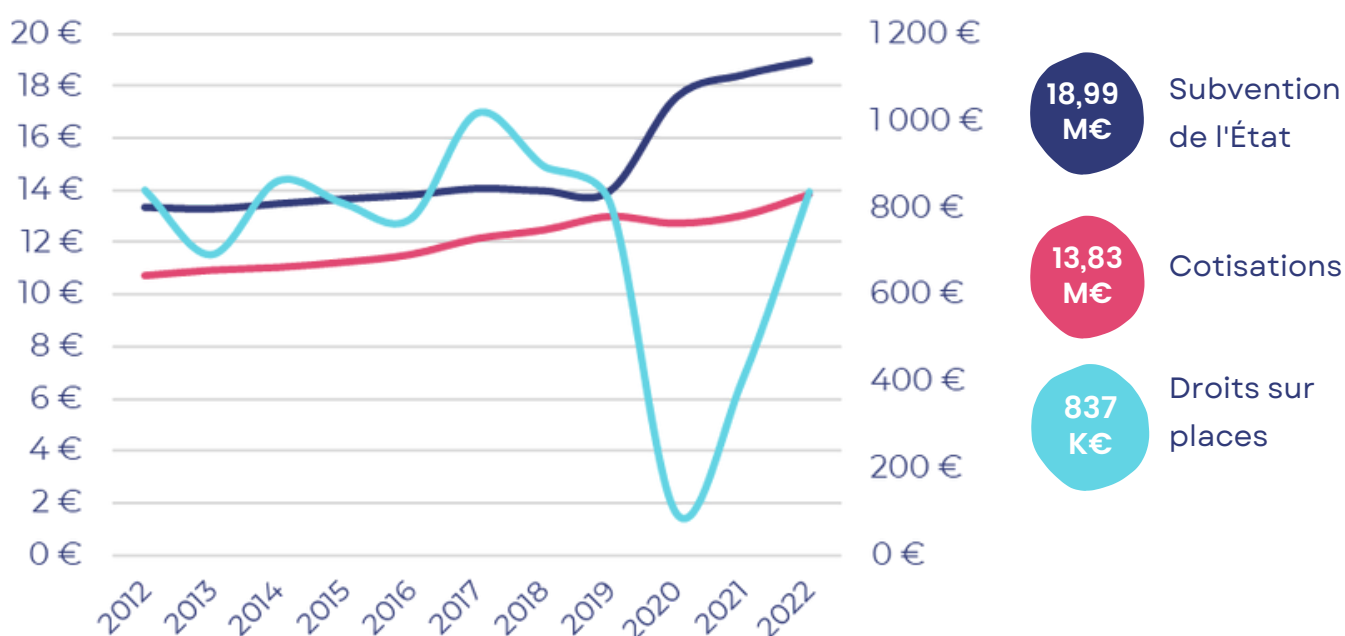
Les trois sources de financement du régime en augmentation

Partie 4.2

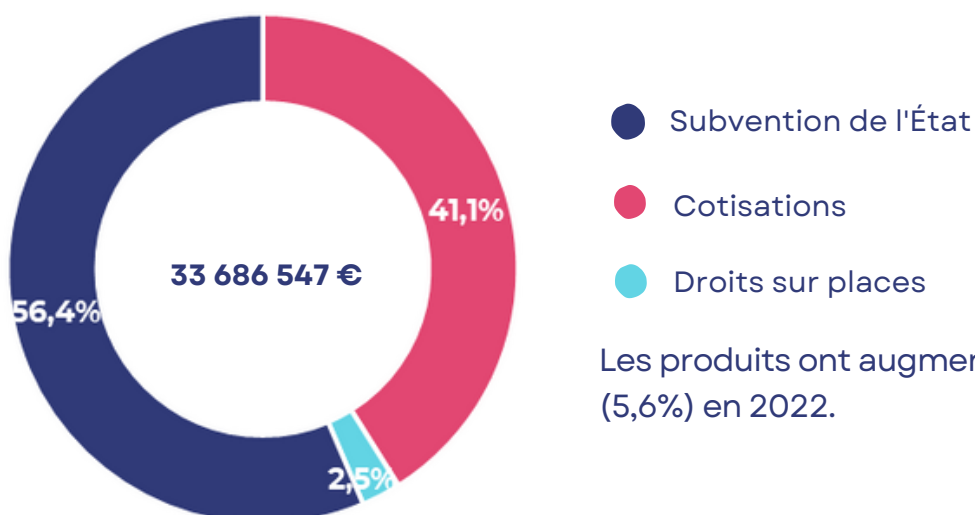
La situation financière et comptable du régime

Si les deux produits principaux (les cotisations affectées et la subvention d'exploitation) continuent de représenter l'essentiel des produits de la Caisse de retraites (97,4 % des produits totaux), la part des droits sur places est en augmentation : 2,5% contre 1,3% des produits totaux en 2021, sous l'effet de la réouverture des théâtres.

Evolution des moyens de financements depuis 2012



La répartition globale des recettes en 2022



Les produits ont augmenté de 1,79 M€ (5,6%) en 2022.

18,9 M€

+3,0% vs 2021

La subvention d'exploitation

La subvention d'exploitation, instituée par l'article 5 de la loi du 14 janvier 1939, varie selon les besoins du régime et l'état de sa trésorerie afin de garantir le maintien de son équilibre financier.

Elle a atteint 19 M€ en 2022, soit une progression de 3% par rapport à 2021, sous l'effet du versement d'un crédit complémentaire exceptionnel, octroyé à la Caisse de retraites d'un montant de 4,5 M€.

13,8 M€

+6,2% vs 2021

Les cotisations sociales

Les cotisations sociales ont représenté 13,8 M€ en 2022 (réparties quasi également entre cotisations employeur et cotisations salariées), soit une somme supérieure à celle comptabilisée en 2021 (+6,2%).

836 755 €

+104% vs 2021

Les droits sur places

Les droits sur place correspondent à la perception d'un droit sur les places occupées à l'Opéra national de Paris. Leur montant est égal à 1,271% des produits de billetterie, ce qui représente, en 2022, un montant de 836 755 € soit une augmentation de 104%.

Cette évolution s'explique par la réouverture des théâtres et par le succès de l'offre artistique de l'Opéra national de Paris. Ce chiffre inclut les rachats de cotisations.

Un équilibre financier qui reste fragile

Partie 4.3

Trois facteurs de fragilité

La situation financière et comptable du régime

Le dynamisme des charges de gestion technique

- Les charges ont progressé de 39% sur les 12 derniers exercices ;
- Les ressources propres ont progressé de moins de 27% sur la période ;
- L'accumulation de résultats nets négatifs a amoindri les réserves.

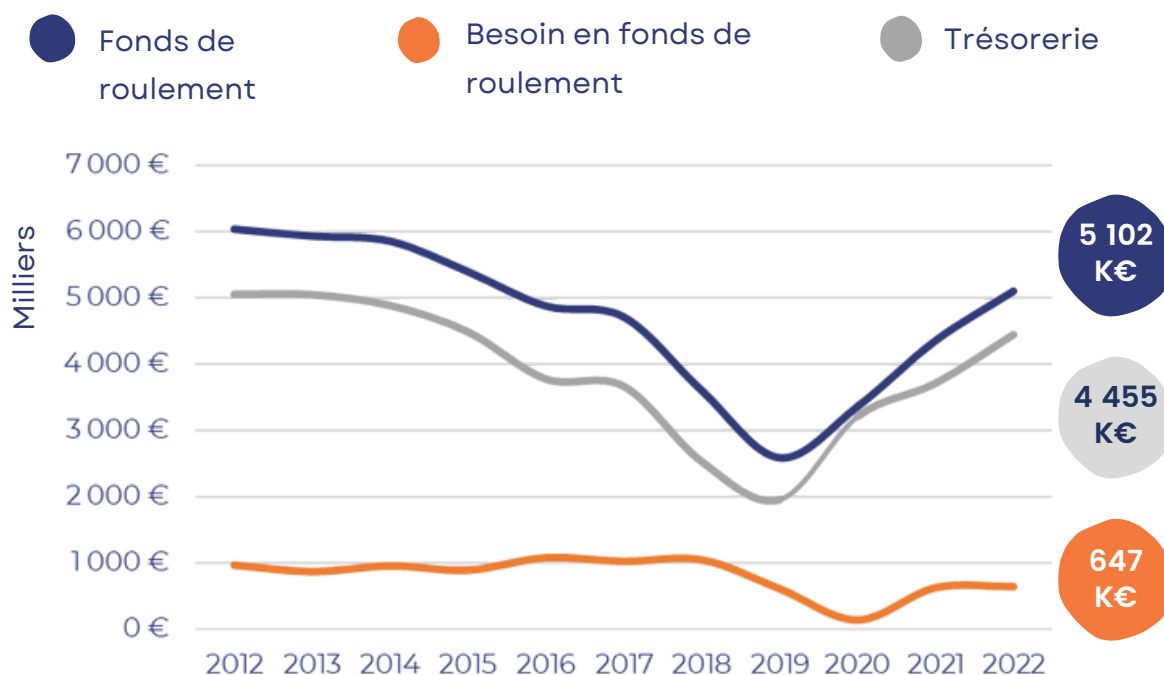
Une structure de produits atypique

- Des ressources majoritairement composées de subventions depuis 2008 ;
- Des ressources propres sur lesquelles la Caisse n'a guère de prise.

Une soutenabilité à surveiller

- L'autorisation budgétaire initiale ne couvre généralement plus les dépenses de l'année ;
- Cette situation oblige à mobiliser des concours complémentaires en cours d'exercice ;
- Elle occasionne des tensions ponctuelles de trésorerie.

Evolution de la trésorerie



Situation patrimoniale et compte de résultat

La situation financière et comptable du régime

Situation patrimoniale

ACTIF (en unité monétaire)	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements, dépréciations	Net	Net
- Immobilisations incorporelles	179 614	179 614	-	-
- Immobilisations corporelles	89 037	71 386	17 651	15 168
- Immobilisations financières (26, 27)	-	-	-	-
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	268 651	251 000	17 651	15 168
Fournisseurs, intermédiaires sociaux (4091, 4096 à 4098)	21 720		21 720	8 844
Créances sur cotisants et comptes rattachés (4134, 414 à 418)	1 301 400		1 301 400	1 264 386
Organismes et autres régimes de sécurité sociale (45X)			-	1 246
Débiteurs divers (46X)	9 545		9 545	9 370
- Charges constatées d'avance (486)	756		756	
Trésorerie active	4 454 947	-	4 454 947	3 723 003
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 788 367	-	5 788 367	5 006 848
TOTAL ACTIF	6 057 018	251 000	5 806 018	5 022 016

PASSIF (en unité monétaire)	Exercice 2022	Exercice 2021
	Net	Net
- Réserves (106)	4 369 639	4 369 639
- Résultat de l'exercice (12)	717 983	
TOTAL FONDS PROPRES	5 087 622	4 369 639
- Provisions pour risques et provisions pour charges (gestion courante) (151)	9 285	
- Provisions pour risques et provisions pour charges (gestion technique) (152)	23 234	
TOTAL PROVISIONS	32 519	-
TOTAL DETTES FINANCIERES	-	-
DETTES NON FINANCIERES		
- Fournisseurs de biens et services et comptes rattachés (401, 403, 4081)	92 300	108 906
- Prestataires : versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)	90 269	67 032
- Prestataires : versements à des tiers (407, 4087)	553	565
- Personnel et comptes rattachés (42X)	17 852	19 137
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	23 452	21 722
- Entités publiques (44X)	229 830	209 275
- Organismes et autres régimes de sécurité sociale*** (45)	224 740	204 614
- Créiteurs divers (46X)	6 881	21 126
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	685 877	652 377
TOTAL PASSIF	5 806 018	5 022 016

Compte de résultat agrégé (en €)

PRODUITS (en unité monétaire)	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE		
- Cotisations, impôts et produits affectés (756)	13 833 020	13 023 296
<i>Cotisations sociales (7561)</i>	13 833 020	13 023 296
- Produits techniques (757, 758)	845 742	414 969
<i>Transferts entre organismes de sécurité sociale et assimilés (7571)</i>	8 124	7 878
<i>Contributions publiques (7572)</i>	836 755	406 367
<i>Contributions spécifiques (7574)</i>	-	356
<i>Divers produits techniques (758)</i>	862	368
TOTAL PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	14 678 762	13 438 264
PRODUITS DE GESTION COURANTE		
- Subventions d'exploitation (74)	18 999 247	18 453 382
- Divers produits de gestion courante (751 à 755, sauf 754 et 75585)	8 538	
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)	19 007 785	18 453 382
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	-	-
TOTAL PRODUITS (A = I + II + III)	33 686 547	31 891 646
RESULTAT NET DE L'EXERCICE DEFICITAIRE (B-A)		
TOTAL GENERAL	33 686 547	31 891 646

CHARGES (en unité monétaire)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE		
- Prestations sociales (656)	31 894 794	29 908 210
<i>Prestations légales (6561)</i>	31 794 794	29 830 120
<i>Prestations d'action sociale (6562)</i>	100 000	78 090
- Dotations aux provisions, dépréciations pour charges de gestion technique (6814 et 6817)	23 234	
TOTAL CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (IV)	31 918 028	29 908 210
CHARGES DE GESTION COURANTE		
- Achats et autres charges externes (60, 61, 62)	686 746	562 564
- Impôts et taxes (63)	29 958	33 724
- Charges de personnel (64)	299 279	376 246
<i>Salaires, traitements et rémunérations diverses (641 à 644)</i>	207 184	279 288
<i>Charges sociales (645 à 648)</i>	92 095	96 958
- Autres charges de gestion courante (651 à 655 sauf 65585)	18 907	12 518
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions liées aux charges de gestion courante (681 sauf 6814 et 6817)	15 646	4 918
TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE (V)	1 050 536	989 970
TOTAL CHARGES (B=IV+V+VI)	32 968 564	30 898 180
RESULTAT NET DE L'EXERCICE EXCEDENTAIRE (A-B)	717 983	993 466
TOTAL GENERAL	33 686 547	31 891 646

Conception : Caisse de retraites des personnels de l'Opéra national de Paris
Directrice de la publication : Christelle Nicolas
Réalisation : Laura Briguët-Lamarre
Impression : CPRP SNCF
Copyright des éléments graphiques : Canva

Juin 2023



**Caisse de retraites des personnels
de l'Opéra national de Paris
20 rue de Bucarest - 75008 PARIS
www.cropera.fr**

Questions & Information



01 47 42 72 08



contact@cropera.fr



www.cropera.fr

